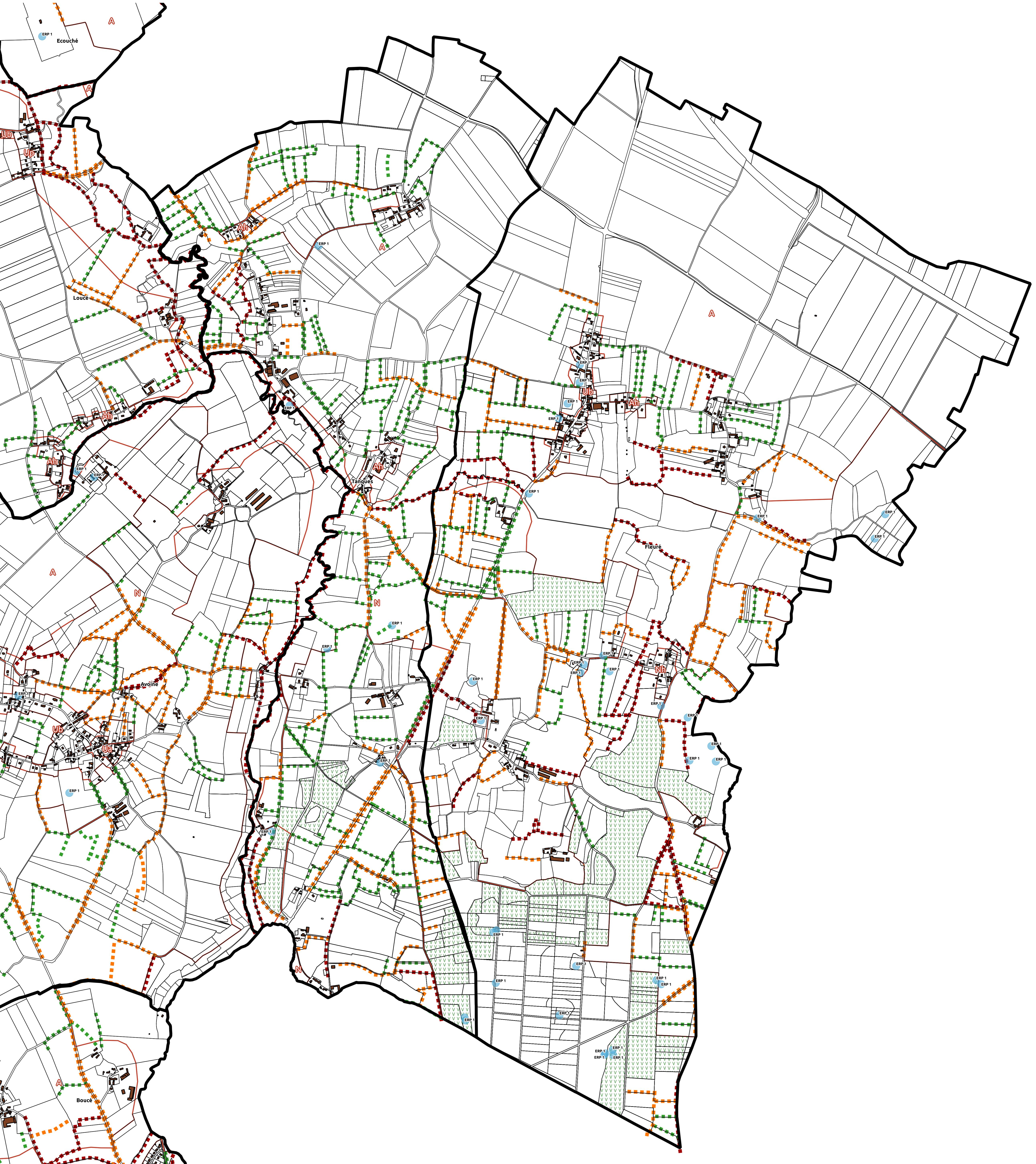


PLUi des Courbes de l'Orne - Zonage Plan n° 2



0 0,25 0,5 km



Pour le Président,
le vice-président délégué à l'urbanisme,
à l'aménagement, et au logement,
Michel LERAT

Argentan
INTERCOMM
Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal
**Règlement
graphique**
Plan n°2

Les Courbes de l'Orne

Prescription: 24 juillet 2013

Arrêt: 15 avril 2013

Approbation: 17 décembre 2013

Pièce n° 1 2 3 4 5
A/C

Fleuré

1. ZONAGE

Zonage

2. PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

- Elément naturel protégé pour son intérêt paysager (L.151-23 CU)
- Haie à enjeux faibles à préserver (L.151-23 CU)
- Haie à enjeux modérés à préserver (L. 151-23 CU)
- Haie à enjeux forts à préserver (L. 151-23 CU)

3. AUTRES PROTECTIONS

- Chemin à préserver (L.151-38 CU)
- Mares et plans d'eau à préserver (L. 151-23 CU)

